



ADMINISTRATION

GRAND-RUE 65
CH-1296 COPPET

TÉL 022 960 87 00
FAX 022 960 87 09

Coppet, le 6 octobre 2014 (10.01/JCT/eb)

Au Conseil communal de Coppet

Préavis municipal n° 08/2014-2015

Demande de crédit de CHF 56'500.00 pour la mise en place de deux abribus à la gare

Municipal responsable : M. Jean-Claude Trotti

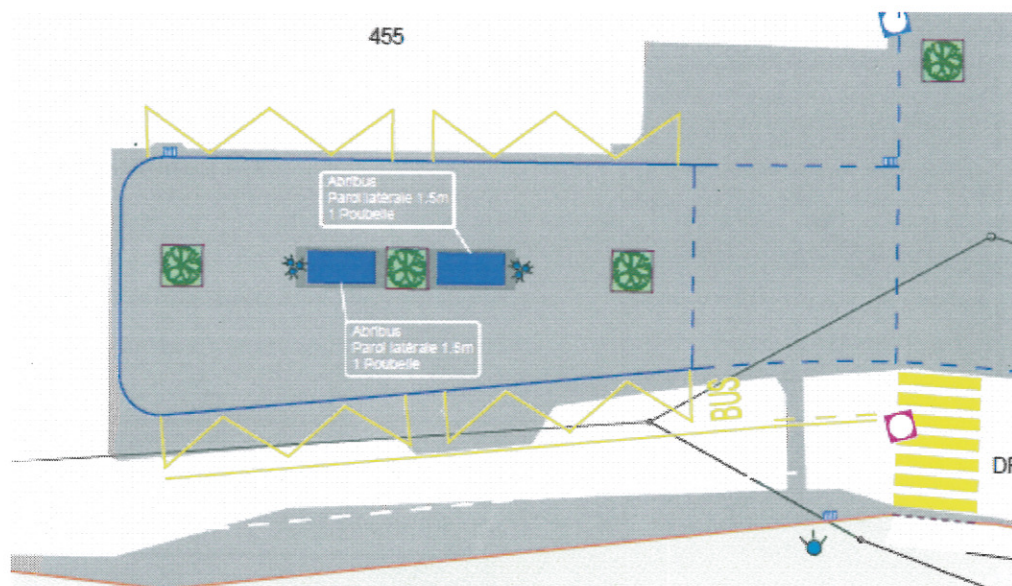
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

Pour faire suite à la réorganisation de la place de la gare intervenue à l'automne 2012, et notamment au réaménagement de la zone des bus, il apparaît important pour la Municipalité de compléter ces aménagements par la mise en place de deux abribus permettant aux usagers des transports publics d'attendre à couvert.

Description des travaux prévus

Le projet prévoit la mise en place de deux abribus (en bleu sur le plan ci-dessous), l'un tourné direction lac et l'autre direction Jura, posés au centre de l'îlot abritant les usagers des transports publics.



La Municipalité n'avait pas souhaité procéder à la mise en place de ces abris immédiatement lors de la réalisation des travaux. Toutefois, tous les tubes et installations nécessaires avaient été mis en place en attente. L'intervention pour la mise en place des deux abris ne nécessite pas de grands travaux hormis la mise en place de deux fondations en béton pour accueillir les nouveaux abribus.

Le modèle d'abribus qui sera mis en place est le modèle « ARTZ » de la maison AZ SA, modèle qui a été retenu par la Municipalité pour sa relative flexibilité de mise en place. De plus, il correspond aux abris déjà mis en place sur d'autres communes voisines, tels que Tannay, Founex et Crassier, et qui a déjà fait ses preuves sur ces dernières communes.

Il s'agit d'abribus composés de piliers métalliques et de parois en verre translucide. Ils sont équipés d'un banc ainsi que d'une poubelle anti-vandalisme munie d'un cendrier.



Coûts

Le présent budget a été établi sur la base d'offres rentrées pour la réalisation de ces travaux. Il se résume de la manière suivante :

1.	Travaux de génie civil pour création des fondations	16'400.00
2.	Fourniture et pose des abribus, poubelles et cendriers	25'500.00
3.	Honoraires pour étude et direction des travaux	6'400.00
4.	Divers et imprévus	4'000.00
	Total HT	52'300.00
	TVA 8 %	4'184.00
	Total général TTC	56'484.00
	Arrondi à	56'500.00

Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante.

Amortissement

L'amortissement se fera sur une période de 10 ans.

Charges d'exploitation annuelles

Le projet présenté ne génère pas de coûts d'entretien courants supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

Aspects du développement durable

Dimension économique

Le fait d'avoir prévu toute l'infrastructure technique nécessaire à l'installation future d'abribus permet aujourd'hui une conséquente économie.

Dimension sociale

Cet aménagement a pour but d'améliorer le confort d'utilisation de tous les usagers.

Dimension environnementale

L'amélioration de la commodité des pendulaires permet d'encourager et de favoriser davantage l'usage des transports publics, offrant ainsi une alternative à l'utilisation systématique d'un véhicule individuel. Cela permet de fait de préserver la commune des nuisances sonores et de la pollution de l'air induites par le trafic individuel motorisé.

Conclusion

Ce projet est la dernière étape du programme d'aménagement des arrêts de bus à la gare. Elle participe ainsi à l'objectif global de rééquilibrage des modes de déplacement en faveur des transports publics.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

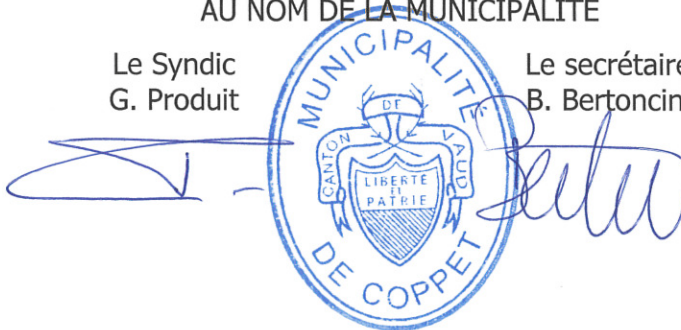
Vu	le préavis municipal n° 08/2014-2015.
Vu	le rapport de la commission du Conseil communal.
Attendu	que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
Décide	d'accepter le préavis 08/2014-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 56'500.00 pour la mise en place de deux abribus à la gare.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 6 octobre 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
G. Produit

Le secrétaire
B. Bertoncini



AU CONSEIL COMMUNAL DE COPPET

Rapport de la commission d'urbanisme chargée d'étudier le

Préavis municipal n° 08/2014-2015
Demande de crédit de CHF 56'500.- pour la mise en place de deux abribus à la gare.

Membres commission

Réunion du
4/11/2014

Mme Liliane Volant	P
M. Gilbert Cherbuin, Président	P
M. Reto Camponovo, rapporteur	P
M. Patrice Girardi	A
M. Rodolphe Richard	P
M. Gilbert Meylan	P
M. Jean-Claude Widmer	E

P : présent(e) E : excusé(e) A : absent(e)

Délégués Municipalité : M. Jean-Claude Trotti, Municipal. Responsable dicastère patrimoine-voirie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 4 novembre 2014 à 20h15, à l'Hôtel de Ville pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Elle remercie Monsieur J.-C. Trotti (Municipal en charge du dossier) pour les compléments d'informations et les réponses aux différentes questions posées lors de la séance.

Considérations :

Les considérations de la commission sont basées sur les éléments suivants :

- le préavis de la Municipalité,
- les explications du délégué,
- des relevés in-situ individuels des membres de la commission.

Commentaires :

L'objet de ce préavis s'inscrit dans le cadre plus général de la politique des transports publics à l'échelle de la région.

Dans ce contexte, les frais relatifs à la création d'abribus aux points de desserte sont à la charge de chaque commune et non pas pris dans le fond commun régional attribué aux transports publics régionaux. Ceci vient du fait que ces infrastructures ont été considérées comme non indispensables et assimilées à du « confort local ».

Pour des raisons d'économie, la commune de Coppet n'a pas la volonté d'équiper tous les arrêts de bus sur son territoire (coût estimé env. CHF 320'000.-).

La commission reconnaît l'importance de disposer d'abribus sur la place centrale devant la gare CFF, ce d'autant plus que plusieurs réclamations sont parvenues à la commune de la part des usagers des transports en commun.

Le modèle proposé par la Municipalité est un type standard, déjà en place sur d'autres communes voisines.

La commission relève toutefois que ce modèle paraît particulièrement développé pour un usage sur trottoir, le long de la route.



Image : abribus salle communale Tannay

(photo : R.Camponovo, 11/10/2014)

La commission constate que l'emplacement prévu pour les deux abribus sur la place de la gare de Coppet n'est pas vraiment comparable à celui qu'on retrouve habituellement le long des routes et chemins communaux.



Image : vue de la Place devant la gare de Coppet et de la plateforme centrale pour l'accès aux bus

(R.Camponovo, 22/10/2014)

Ainsi, compte tenu du caractère et des dimensions de la place, du lieu névralgique que représente la gare et du nombre de passagers, la commission estime que le modèle proposé en deux unités n'est pas le plus approprié. La commission souhaite une proposition d'abris plus grand, plus en rapport avec le lieu, composé d'un seul corps, comme par exemple un simple couvert porté par quatre poteaux.

Conclusion :

En conclusion et à l'unanimité des membres présents, la Commission invite le Conseil Communal à refuser le préavis Municipal n° 08/2014-2015 relatif à une demande de crédit de CHF 56'500.- pour la mise en place de deux abribus à la gare et invite la Municipalité à revenir avec un objet plus en rapport avec le lieu particulier que représente la place de la gare de Coppet, tout en restant simple.

.....
M. Gilbert Cherbuin, Président

.....
Mme. Liliane Volant

.....
M. Rodolphe Richard

.....
M. Gilbert Meylan

.....
M. Reto Camponovo, rapporteur